This document was translated from English by machine and may contain mistakes. The English original is at https://www.novaracg.com/2026/07/07/the-credibility-trap-when-early-stage-deaf-and-disabled-governance-work-is-rejected-before-it-can-mature/.

Le piège de la crédibilité : quand le travail de gouvernance en phase précoce pour les personnes Sourdes et handicapées est rejeté avant d'avoir pu mûrir

Heather Grizzle · July 7, 2026

Le travail de gouvernance dirigé par des personnes Deaf et handicapées est souvent rejeté avant d'avoir pu mûrir. Le piège de la crédibilité, et en quoi la diligence raisonnable diffère du contrôle d'accès.

Sommaire

1. Le travail en phase précoce est désordonné avant d'être lisible
2. La marge plus étroite pour le travail mené par des personnes Deaf et en situation de handicap
3. La diligence raisonnable n'est pas du gatekeeping
4. Pourquoi cela compte pour la gouvernance de l'IA en langue des signes
5. Les arguments en faveur de cadres d'évaluation indépendants
6. Ce que le travail crédible en phase précoce doit à son public
7. Ce que les institutions devraient demander avant de rejeter un travail émergent
8. Le travail à venir

Les technologies émergentes sont autorisées à se construire en public. Les cadres de responsabilité émergents doivent être autorisés à faire de même. L'asymétrie entre ces deux permissions n'est pas accidentelle, et elle n'est pas neutre.

Toute nouvelle institution traverse une période où sa substance dépasse sa présentation. L'analyse existe avant que l'en-tête ne l'accompagne. Cela n'a rien d'inhabituel, et dans la plupart des domaines, c'est pardonné. Mais pour le travail de gouvernance mené par des personnes Deaf et en situation de handicap, cette période d'imperfection initiale est traitée différemment : non pas comme une étape de développement, mais comme un verdict. Il en résulte un piège de crédibilité, une norme circulaire selon laquelle le travail mené par des personnes handicapées ne peut être digne de confiance tant qu'il n'est pas établi, et ne peut devenir établi parce que tout effort à un stade précoce est rejeté pour ne pas déjà paraître pleinement abouti. Cet essai nomme ce piège, le distingue des exigences légitimes de la diligence raisonnable, et soutient que le champ émergent de la gouvernance de l'IA en langue des signes ne peut se permettre de laisser confondre les deux.

Le travail en phase précoce est désordonné avant d'être lisible

Le travail en phase précoce est souvent désordonné avant de devenir institutionnellement lisible. Les sites web sont révisés. Les noms de cadres changent. Les divulgations publiques s'améliorent. Les pages de direction sont corrigées. Les adresses courriel d'accueil sont consolidées. Rien de tout cela n'est inhabituel dans la vie précoce d'un groupe de conseil, d'une initiative de recherche, d'un projet de plaidoyer ou d'un cadre de gouvernance. C'est en fait la texture normale de la formation institutionnelle. Les organisations aujourd'hui considérées comme faisant autorité en matière de politique d'accessibilité, d'élaboration de normes et de gouvernance technologique ont toutes traversé des versions d'elles-mêmes qui ne survivraient pas à l'examen que leurs formes matures exigent aujourd'hui.

Ce qui compte durant cette période n'est pas de savoir si le travail paraît déjà achevé. Ce qui compte, c'est de savoir s'il est clarifié, corrigé et renforcé de bonne foi : si les erreurs sont reconnues plutôt que défendues, si la portée est énoncée honnêtement, et si le dossier public s'améliore avec le temps. La trajectoire, non le poli, est le signal précoce significatif. Une organisation qui corrige rapidement ses documents et divulgue ce qui reste en développement se comporte de manière crédible, même si son infrastructure est encore visiblement en construction.

La marge plus étroite pour le travail mené par des personnes Deaf et en situation de handicap

Pour le travail mené par des personnes Deaf et en situation de handicap, cependant, la marge pour l'imperfection initiale est souvent bien plus étroite. Une organisation en développement peut être jugée non pas sur la qualité de son analyse, la nécessité de ses questions, ou le risque public qu'elle cherche à résoudre, mais sur le fait qu'elle ressemble déjà ou non à une institution pleinement dotée en ressources. Une référence obsolète sur un site web, une biographie manquante, une adresse courriel générique, ou une présence publique imparfaite peuvent rapidement devenir un motif de rejet. Le travail n'est pas évalué sur sa substance. Il est rejeté parce qu'il n'a pas encore acquis le poli qui nécessite habituellement des ressources, un accès, du personnel et une confiance institutionnelle pour se construire.

C'est là que le piège se referme. Les personnes Deaf et en situation de handicap se voient régulièrement dire de construire leurs propres systèmes, de produire leurs propres preuves, de documenter leurs propres préjudices, et de créer leurs propres outils de gouvernance. La consigne est donnée en toute bonne conscience, souvent par les mêmes institutions qui ont refusé de construire elles-mêmes ces outils. Mais lorsque ces systèmes commencent sous la forme précoce que tous les nouveaux systèmes adoptent, ils sont traités comme suspects précisément parce qu'ils sont en phase précoce. La circularité est complète : on ne peut pas nous faire confiance tant que nous ne sommes pas établis, et nous ne pouvons pas devenir établis si tout effort en phase précoce est rejeté pour ne pas déjà paraître établi. Le poli, pendant ce temps, n'est pas réparti équitablement. Il découle du financement, du personnel, des réseaux professionnels et d'un accès institutionnel préalable, c'est-à-dire des exclusions mêmes qui ont rendu nécessaire le travail indépendant mené par des personnes handicapées.

> On ne peut pas nous faire confiance tant que nous ne sommes pas établis, et nous ne pouvons pas devenir établis si tout effort en phase précoce est rejeté pour ne pas déjà paraître établi.

La diligence raisonnable n'est pas du gatekeeping

Rien de tout cela ne constitue un argument contre la diligence raisonnable. La diligence raisonnable compte, et elle compte davantage, non moins, lorsque le travail concerne l'accessibilité, les marchés publics, la confiance publique et les communautés de personnes handicapées. Les organisations à vocation publique devraient être claires sur qui elles sont, ce qu'elles font, qui les dirige, quels sont leurs conflits d'intérêts, et comment leurs cadres sont élaborés. Cette norme s'applique à Novara Consulting Group autant qu'à tout fournisseur, organisme à but non lucratif, agence publique ou initiative de recherche. La transparence n'est pas facultative dans ce domaine, et aucune organisation ne devrait en être exemptée au nom de bonnes intentions ou d'appartenance communautaire.

Mais il y a une différence entre la diligence raisonnable et le gatekeeping, et cette différence est autant procédurale qu'attitudinale. La diligence raisonnable demande des clarifications. Le gatekeeping traite le besoin de clarification comme une preuve d'illégitimité. La diligence raisonnable distingue les problèmes de présentation corrigibles des défauts substantiels. Le gatekeeping les réunit dans la même catégorie. La diligence raisonnable examine le travail. Le gatekeeping s'arrête au site web. La première posture produit de meilleures institutions des deux côtés de l'évaluation. La seconde ne produit rien d'autre qu'un champ plus silencieux, où seules survivent à l'examen les voix déjà financées à leur arrivée.

Pourquoi cela compte pour la gouvernance de l'IA en langue des signes

Cette distinction n'est pas abstraite. Elle compte de manière cruciale dans le champ émergent de la gouvernance de l'IA en langue des signes, où les agences publiques, les écoles, les universités, les systèmes de santé et les organisations de personnes handicapées sont de plus en plus appelés à évaluer des produits qui revendiquent accessibilité, inclusion, automatisation et accès linguistique. Beaucoup de ces revendications ont des conséquences importantes. Elles peuvent façonner les décisions d'approvisionnement, le travail des interprètes, l'accès DeafBlind, la communication d'urgence, l'accès à l'éducation, et la conformité aux droits civiques. Un système d'IA en langue des signes déployé dans un processus d'admission hospitalière ou une salle de classe d'école publique n'est pas une nouveauté ; c'est une décision d'accès aux conséquences juridiques et humaines.

Pourtant, les outils publics disponibles pour évaluer ces revendications restent sous-développés. On demande aux responsables des marchés publics d'évaluer la validité linguistique sans instruments linguistiques, de peser les revendications d'exactitude des fournisseurs sans normes de vérification indépendantes, et de juger la responsabilité communautaire sans aucun cadre définissant ce que la responsabilité envers les communautés Deaf exigerait réellement. L'infrastructure évaluative n'a pas suivi le rythme de l'infrastructure commerciale, et c'est dans cet écart que surviennent les échecs de gouvernance.

Les arguments en faveur de cadres d'évaluation indépendants

Cet écart est l'espace dans lequel le travail de gouvernance indépendant devient nécessaire. Les récits menés par les fournisseurs ne peuvent être la seule source de vérité sur les produits des fournisseurs. La visibilité en conférence ne peut être traitée comme une preuve de responsabilité communautaire. Les démonstrations techniques ne peuvent remplacer l'examen des marchés publics, et une page produit soignée ne peut remplacer une évaluation indépendante. Si les institutions publiques doivent acheter ou approuver des systèmes d'IA en langue des signes, elles ont besoin de cadres qui posent des questions plus difficiles : sur la validité linguistique, le contexte de déploiement, la surveillance humaine, la gouvernance du handicap, et les résultats d'accès réels plutôt que la performance en conditions contrôlées lors de tests de référence.

Des cadres indépendants de ce type commenceront, presque par définition, en dehors des institutions existantes. C'est ce que signifie l'indépendance. Ils commenceront petits, imparfaits et peu familiers, parce que les institutions disposant des ressources pour les construire de façon soignée ont jusqu'à présent refusé de les construire du tout. Les cadres en phase précoce menés par des personnes Deaf et en situation de handicap devraient être examinés avec rigueur. Ils devraient aussi être autorisés à mûrir. Ces deux affirmations ne sont pas en conflit. Le travail sérieux s'améliore par le défi, la révision, la divulgation et la responsabilité publique. Il ne s'améliore pas lorsqu'il est rejeté avant même que sa substance ne soit examinée.

La norme, au minimum, devrait être cohérente. Si un fournisseur d'IA en langue des signes peut itérer, se repositionner, réviser ses revendications, changer de partenariats et mettre à jour son langage produit tout en étant encore considéré comme inno-



vant, alors le travail de gouvernance mené par des personnes Deaf et en situation de handicap ne devrait pas être disqualifié pour avoir traversé le même processus de développement. Si les entreprises de technologies émergentes sont autorisées à se construire en public, les cadres de responsabilité émergents doivent eux aussi être autorisés à se construire en public.

Ce que le travail crédible en phase précoce doit à son public

Le fardeau ne repose pas uniquement sur les évaluateurs. Le travail de gouvernance en phase précoce a ses propres obligations, et les respecter est la manière dont la crédibilité se gagne plutôt qu'elle ne se revendique. La crédibilité ne devrait pas signifier déjà approuvé institutionnellement. La crédibilité devrait signifier suffisamment transparent pour être examiné, suffisamment sérieux pour être contesté, et suffisamment responsable pour être corrigé.

Pour les organisations en phase précoce, cette norme a un contenu concret. Elle signifie nommer ce qui est encore en développement plutôt que de présenter l'aspiration comme un accomplissement. Elle signifie corriger rapidement les documents publics lorsque des erreurs sont identifiées. Elle signifie divulguer clairement les affiliations, les conflits d'intérêts et l'indépendance, afin que les lecteurs puissent évaluer le travail en toute connaissance de cause. Elle signifie séparer ce qu'un cadre peut actuellement démontrer de ce qu'il espère éventuellement prouver. Et elle signifie rendre le travail plus facile à vérifier au fil du temps : publier les méthodes, documenter les révisions, et laisser un dossier public qui récompense l'examen plutôt que de le détourner. Une organisation en phase précoce qui fait tout cela ne demande pas d'indulgence. Elle demande à être évaluée selon les mêmes termes que quiconque d'autre.

Ce que les institutions devraient demander avant de rejeter un travail émergent

Pour les institutions qui évaluent le travail mené par des personnes Deaf et en situation de handicap, la crédibilité exige de même une meilleure norme d'engagement qu'un simple coup d'œil à la présence publique. Demandez qui dirige le travail. Demandez comment le cadre a été élaboré. Demandez quelles preuves il utilise et ce qu'il ne prétend pas encore prouver. Demandez comment les conflits d'intérêts sont gérés.

Demandez quelles communautés sont représentées et lesquelles manquent encore à la table. Ce sont des questions légitimes, et un travail sérieux en phase précoce les accueillera favorablement.

> **LA QUESTION PERTINENTE**
>
> La question pertinente n'est jamais de savoir si une organisation ressemble déjà aux institutions qu'un évaluateur reconnaît. La question pertinente est de savoir si son analyse est solide, si ses questions sont nécessaires, et si sa conduite est responsable.

Mais ne confondez pas les lacunes précoces d'infrastructure avec une absence intellectuelle. Ne confondez pas une présence publique en développement avec un manque d'expertise. Ne confondez pas une autorité peu familière avec l'illégitimité. La question pertinente n'est jamais de savoir si une organisation ressemble déjà aux institutions qu'un évaluateur reconnaît. La question pertinente est de savoir si son analyse est solide, si ses questions sont nécessaires, et si sa conduite est responsable. Une évaluation incapable de distinguer entre ces deux questions n'est pas de la diligence raisonnable. C'est de la reconnaissance de motifs calquée sur le privilège.

Le problème le plus profond, en fin de compte, est structurel plutôt qu'épisodique. C'est le schéma par lequel on demande aux personnes Deaf et en situation de handicap de produire gouvernance, preuves et responsabilité, pour ensuite être pénalisées parce que notre travail ne ressemble pas encore à ce qui aurait été produit par les institutions mêmes qui nous ont exclus.

Le travail à venir

Novara Consulting Group continue de développer le SLAT Index, le Sign Language Access Trust Index, en tant que cadre d'évaluation indépendant pour l'accès, la gouvernance et la préparation aux marchés publics en matière d'IA en langue des signes. Ce travail nécessitera des documents publics plus clairs, un langage de divulgation plus solide, et une explication plus précise de la portée. Ces améliorations font déjà partie du processus, et elles sont nommées ici parce que les nommer fait partie de la norme que cet essai défend.

Mais le principe plus large dépasse Novara. Le travail de gouvernance en phase précoce mené par des personnes Deaf et en situation de handicap mérite un examen rigoureux. Il mérite aussi une chance équitable de devenir mature, public et institutionnellement utile. Le rejeter simplement parce qu'il n'a pas encore acquis le poli institutionnel protège le statu quo. Cela ne protège pas les communautés Deaf et en situation de handicap. Si la gouvernance de l'accessibilité doit être crédible, elle ne peut reconnaître l'autorité qu'une fois que le pouvoir l'a déjà bénie.

TIPS

Know something about a sign language AI system that the public should know? Send it to tips@novaracg.com. Every tip is read by me and kept confidential. If you work in the UK, writing to us is not by itself a protected disclosure under the Public Interest Disclosure Act 1998, so before you share employer information, check your options with Protect (protect-advice.org.uk), the free whistleblowing advice line.

SUPPORT NCG

NCG does this work without vendor money, so our findings stay ours. If it has been useful to you, you can support NCG's independent work here. NCG is a for-profit company, not a charity. Contributions are not tax-deductible and buy no service or influence.

Comment citer

Grizzle, H. M. (2026, July 7). Le piège de la crédibilité : quand le travail de gouvernance en phase précoce pour les personnes Sourdes et handicapées est rejeté avant d'avoir pu mûrir. Novara Consulting Group. https://www.novaracg.com/fr/2026/07/07/the-credibility-trap-when-early-stage-deaf-and-disabled-governance-work-is-rejected-before-it-can-mature/